



Membre de la Plateforme de
l'Agence des Droits Fondamentaux
de l'UE

UNESCO

A l'attention de Madame Irina Bokova
Directrice générale
7, place de Fontenoy
75352 Paris

Objet : Val de Loire

Nantes le 14 mars 2014

Madame la Directrice générale,

Une nouvelle fois, nous sommes au regret de devoir vous informer que les régions administratives dites des Pays de la Loire et Centre, et la Mission du VAL DE LOIRE, détournent le périmètre classé au patrimoine mondial de l'UNESCO, pour l'étendre sur la BRETAGNE, à fin de nuire à la minorité nationale bretonne, voisine du site.

Vous trouverez sur le site http://loire-chateaux.org/LE_VAL_DE_LOIRE/Edito/207961.html une page dénommée « UN TERRITOIRE RECONNU » illustrée par une photographie du pont d'ANCENIS, ville bretonne dont le château fait partie des Marches de Bretagne, portant le logo de l'UNESCO.

Figure également sur cette page un texte qui fait l'éloge du « VAL DE LOIRE Patrimoine Mondial de l'UNESCO » : une valeur universelle exceptionnelle, où la ville de NANTES (capitale historique de la Bretagne) se retrouve inclue dans le périmètre protégé du VAL DE LOIRE.

Le site <http://anne-de-bretagne.net/> qui communique sur les 500 ans de la disparition de la dernière duchesse de Bretagne, fait également l'amalgame entre les châteaux du VAL DE LOIRE et ceux de Bretagne, dont le plus célèbre, celui des Ducs de Bretagne à NANTES. Sur le site figure une carte qui n'est volontairement pas claire au niveau du périmètre protégé par l'inscription au patrimoine mondial. Le plus important étant visiblement d'étendre le VAL DE LOIRE jusqu'à NANTES.

Si l'association de l'image de la Duchesse Anne, dernière duchesse des Bretons, avec le VAL DE LOIRE va choquer l'opinion publique bretonne, si l'intégration du Château des ducs de Bretagne dans le VAL DE LOIRE est une insulte à la mémoire des Bretons et des Bretonnes, il n'en reste pas moins vrai que le découpage administratif dit « des Pays de la Loire » est une nouvelle fois bénéficiaire de la manipulation et de la falsification historique et culturelle, avec semble-t-il, la complicité de la mission du Val de Loire et la Région Centre.

Les services de l'UNESCO sont déjà intervenus à plusieurs reprises pour faire cesser cette manipulation sur le périmètre protégé, c'est donc en parfaite connaissance de cause que ces administrations détournent votre sigle et le terme « VAL DE LOIRE ».

Nous souhaitons donc que vous interveniez avec la plus grande fermeté pour que soit restitué la pleine visibilité du périmètre protégé, et que cessent les agressions contre le patrimoine et la culture bretonne à NANTES et en Loire-Atlantique.

Nous vous confirmons que nous jugeons cette affaire très préoccupante, compte tenu de sa persistance et que nous allons saisir les institutions européennes pour dénoncer la politique d'assimilation forcée que nous impose l'État français par l'intermédiaire de la région technocratique « des Pays de la Loire » créée suite au décret vichyste du 30 juin 1941.

Nous sommes désolés de donner un ton acerbe à ce courrier, mais il nous est très désagréable de constater qu'en France certains hommes politiques méprisent l'UNESCO, ses valeurs, ses travaux, ses décisions, pour détruire une culture celtique.

Certains que vous donnerez une suite à notre demande, veuillez recevoir, Madame la Directrice générale, nos salutations bretonnes, françaises et européennes les plus sincères.

Jean-Pierre LEVESQUE

Jean François LE BIHAN

Président de la section Droit et Institutions de l'ICB

Président de Bretagne Réunie

Paul LORET

Vice-président de Bretagne Réunie
et animateur du Comité local nantais

IDENTITÉ DES ASSOCIATIONS



INSTITUT CULTUREL DE BRETAGNE Section Droit et Institutions

6 rue Porte Poterne

56000 Vannes

FRANCE

Tél/Fax : +33 (0)2 97 68 31 10

[Site Internet : www.institutcultureldebretagne.com](http://www.institutcultureldebretagne.com)

Courriel : icb.suav@wanadoo.fr

Regroupe 500 membres dont 78 associations, le tout cumulant 12000 membres environ.

But social : Développer et diffuser la culture bretonne dans son acception la plus large et la plus diversifiée.



BRETAGNE REUNIE

BP 49032

44090 Nantes

FRANCE

Tél. : +33 (0)6 82 67 19 46

[Site Internet : www.bretagne-reunie.org](http://www.bretagne-reunie.org)

Courriel : contact@bretagne-reunie.org

Bretagne Réunie fédère environ 50 000 adhérents au travers de 48 associations culturelles bretonnes, d'entreprises, d'acteurs de la société civile et d'adhérents individuels.

But social (Art.1 des statuts) : La reconnaissance comme collectivité territoriale d'une région Bretagne formée des actuels départements des Côtes d'Armor, du Finistère, de l'Ille-et-Vilaine, de la Loire-Atlantique et du Morbihan.

Objectif : La réunification de la Bretagne par le retour du département n°44 appelé Loire-Atlantique au sein d'une même région administrative nommée Bretagne.